



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2023/099/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS
Directeur des Affaires Juridiques

Affaire suivie par Sandie L'HERMITTE
Chef du Service Contentieux

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Requête n° 2300956 en annulation de la décision délivrée par la Commune en date du 13 décembre 2022 de non-opposition à la déclaration préalable n° 08313722P1020.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide d'ester en Justice, en défense, dans l'affaire visée en objet. La SCP IM AVOCATS, Avocats, domiciliée 23, rue Peiresc, 83000 TOULON, sera le représentant légal de la Commune, en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le numéro 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 mai 2023.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 29 JUIN 2023

Pour le Maire
Adjoint délégué
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 29 JUIN 2023

PUBLIE LE 29 JUIN 2023



Acte à classer

2023099AJDAFSC

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-29T15-48-14.01 (MI246045996)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230629-2023099AJDAFSC-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/099/A.J. Requête n. 23
en annulation de la décision délivrée par la Commune
en date du 13 décembre 2022 de non-opposition à la
déclaration préalable n. 08313722P1020

Date de décision : 29/06/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DAF SC DECI 2023 099 AJ.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/06/23 à 15:48

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 29/06/23 à 15:48

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 29/06/23 à 15:54